



## Location saisonnière et mandataire

Par **Krol**, le **23/07/2013** à **14:23**

Bonjour,

Une personne peut il librement gérer la location saisonnière (gîte) d'une tierce personne? Par exemple le parent est trop âgé mais souhaite louer son bien aux vacanciers. L'enfant (adulte) peut il gérer la location de vacances (gestion des réservations, envoi contrat de location etc.) tout en n'étant pas rémunéré (la totalité des BIC reviennent en globalité au parent propriétaire)?

Pour ce faire, faut un mandat officiel (si ou sous quelle forme réglementaire?) ou simplement faire état de cette gestion sur papier simple?

De même des propriétaires de résidences secondaires (maison, appartement) qui souhaitent mettre leur bien en location de vacances et qui cherchent une personne sur place pour "gérer" leur gîte.

Cette situation arrive régulièrement dans l'activité "gîte" et je souhaite pouvoir conseiller au mieux les propriétaires qui font appel à mes services de conseil. merci d'avance, Bien cordialement, Krol